

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD36

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 18, après le mot :

« reliant »

insérer les mots :

« les États parties à l'accord sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel